

Malakoff, le 7 janvier 2020

Décision n°2020 - 01 portant délégation de pouvoir de représentation

La Présidente du conseil d'administration,
Vu l'article L3414-2 du Code de la défense ;
Vu l'article L3414-3 du Code de la défense ;
Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense - Mme HANET (Nathalie) ;
Vu la délibération n°2019-15, portant création d'un jury de concours dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de construction du projet de déménagement du centre de Combrée ;
Vu la délibération n°2019-26, portant modification de la composition du jury de concours dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de construction du projet de déménagement du centre de Combrée ;

Décide :

Art. 1^{er} – Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-François CONNAN, membre du Conseil d'administration, à l'effet de siéger en tant que membre du jury de concours dans le cadre du projet du déménagement du centre de Combrée.

Art. 2 – Délégation permanente est donnée à Madame Alexandra NOËL, membre du Conseil d'administration, à l'effet de siéger en tant que membre du jury de concours dans le cadre du projet du déménagement du centre de Combrée.

Art. 3 – Délégation permanente est donnée à Monsieur Fabrice PREDOUR, membre du Conseil d'administration, à l'effet de suppléer à Madame Alexandra NOËL en tant que membre suppléant du jury de concours dans le cadre du projet du déménagement du centre de Combrée.

Art. 4 – La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et vaut pour toute la durée du concours cité en objet.

Art 5. – Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



Nathalie HANET

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe

NATHALIE SIPRÈS